



HAL
open science

Pour une démocratie représentative et participative

Pierre Sadran

► **To cite this version:**

Pierre Sadran. Pour une démocratie représentative et participative. Horizons aquitains, 2006, Histoire(s) de la décentralisation 1979-2009, 5, pp.63-77. halshs-00009942

HAL Id: halshs-00009942

<https://shs.hal.science/halshs-00009942v1>

Submitted on 27 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

POUR UNE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET PARTICIPATIVE

Conférence de Pierre Sadran

Professeur de l'IEP de Bordeaux-CERVL

Par petites touches successives, Pierre Sadran dépeint un tableau détaillé et animé de l'influence de la décentralisation sur la démocratie locale. Décentralisation égale plus de proximité, égale plus de démocratie ? Pas si sûr. Écoutons cet acteur-chercheur-pédagogue, qui sait souligner, avec une rare élégance, ce qui manque dans notre pays pour « *instiller de la démocratie participative dans un système représentatif dont on ne peut pas se passer* ». L'enjeu ? « *Renouer la confiance entre le citoyen et l'exercice du pouvoir* ». Ni plus, ni moins. Très bonne lecture.

Sur les enjeux et les pratiques de la démocratie locale, je pourrais faire très court car tout citoyen la pratique, de façon réelle et non théorique. En même temps, la mise en œuvre de la démocratie locale cache des subtilités que la science politique essaie de décoder avec ses moyens, qui ne sont ni complètement fiables, ni complètement scientifiques, mais qui s'efforcent malgré tout de décoder un réel passablement complexe.

Un exemple, les dernières élections régionales de 2004 qui éclairent sur les actuelles pratiques de la démocratie locale. Sur un double registre. Premier registre, la fracture civique se confirme par une baisse tendancielle de la participation électorale. Même si du point de vue des élus, cette dernière est jugée plutôt satisfaisante, la baisse étant moindre que celle imaginée.

Néanmoins, en raisonnant correctement en terme d'analyse électorale, c'est-à-dire en comparant les élections par catégorie et non en se reportant simplement à l'élection précédente, les élections régionales de 2004 enregistrent, à nouveau, une certaine baisse de la participation électorale. Laquelle est tout à fait manifeste pour les élections municipales. Celles qui, je le rappelle, sont les plus proches du citoyen et mobilisent le plus, car tout le monde connaît son maire.

De plus, les dernières élections municipales (celles de 2001) coïncidaient avec « les cantonales », et introduisaient une nouveauté politique considérable : la parité. Vous vous souvenez peut-être aussi de la théâtralisation des élections parisiennes et lyonnaises, sans parler des suppléments sur les grandes villes réalisés par tous les grands magazines. Et bien, en dépit de tout cela, les élections municipales de 2001 ont enregistré une nouvelle baisse de la participation électorale. Sur les quatre dernières élections municipales, 11 points de participation ont été perdus. Ce qui est considérable. Cette baisse tendancielle existe, elle est la manifestation d'une fracture civique, d'une désaffection des citoyens à l'égard non pas du politique, mais à l'égard de la représentation et de la participation électorale.

On s'aperçoit ainsi qu'après les régionales de 2004, les politiques toutes catégories confondues, conscientes de cette crise de la participation, ont essayé une rhétorique conjuratoire adaptée à la gravité de la situation. Cette rhétorique conjuratoire a été organisée autour de la fameuse « *démocratie participative* », à laquelle tout le monde a sacrifié, en commençant par les régions « gagnées », de manière symbolique, par la gauche.

Ce nouvel épisode de la crise de la représentation, assorti de cet appel à la démocratie participative, interroge sur le couple « décentralisation et démocratie locale ». Est-ce que la décentralisation, en dépit d'indéniables vertus – que je défends, je dis souvent que je suis un Girondin à la fois de naissance et de conviction – n'est pas vue comme une façon, purement rhé-

torique, d'entretenir l'illusion d'une marche en avant de la démocratie ? Se limitant parfois à une extension territoriale du gouvernement représentatif. Ce qui n'est pas tout à fait et automatiquement assimilable à la démocratie.

Naturellement, le gouvernement représentatif est quelque chose d'à peu près indépassable dans les sociétés modernes et contemporaines. Pour reprendre un mot qui était cher à Madame Thatcher, dont je ne partage pas toutes les convictions (!) : « *There is no alternative* ». **Il n'y a pas d'alternative au gouvernement représentatif.** On ne peut pas imaginer substituer quelque manière de démocratie directe à la démocratie représentative.

D'un autre côté, remettre en cause les vertus démocratiques de la décentralisation devient un sacrilège tant les qualités de la proximité sont actuellement célébrées. Qui ne se revendique de la proximité, droite et gauche, extrême droite et extrême gauche confondues ? La proximité est partout, avec toutes ses ambiguïtés d'ailleurs, car si vous y pensez, la proximité c'est d'un côté l'écoute de son voisin, une certaine proximité entre représentants et représentés, mais c'est aussi le slogan de Le Pen lorsqu'il dit qu'il préfère sa cousine à sa voisine. La proximité est porteuse de toutes sortes d'ambivalences. On ne peut pas lui faire une confiance complète. **Aujourd'hui, on revendique la proximité alors que beaucoup de signes inquiétants illustrent la distance qui continue de se nouer entre le citoyen et l'exercice démocratique, l'exercice du pouvoir.**

Par exemple, on parlait beaucoup dans les années soixante des groupes d'action municipale, les GAM. Eh bien on n'en parle plus, ça n'existe plus. On avait fondé pas mal d'espoir sur l'appel à la représentation de la vie économique et sociale. Or, sauf exception, et l'Aquitaine en est une, il y a une certaine marginalisation des conseils économiques et sociaux régionaux par exemple, surtout lorsqu'on observe la manière dont les avis sont pris en compte par les élus. On note, en général, une certaine stérilisation de l'usage des consultations locales. On ne sait pas

très bien à quoi elles servent, ni si, en définitive, elles servent à quelque chose. Les expériences de démocratie citoyenne qui marchent le mieux sont toutes celles qui, d'une façon ou d'une autre, sont maîtrisées par des élus, par des représentants.

Des expériences de démocratie participative citoyenne sont souvent mises en avant, comme par exemple celle du budget participatif à Porto Alegre ou dans d'autres villes de l'Etat brésilien, mais qui sait réellement comment elles fonctionnent? En réalité, le démarrage de l'expérience du budget participatif à Porto Alegre s'est appuyé sur un maire qui, élu du parti des travailleurs et minoritaire vis-à-vis de son conseil, a cherché et trouvé un appui pour construire sa légitimité autrement. On parle aussi de l'expérience des conseils d'arrondissement du vingtième arrondissement à Paris, mais pourquoi? Eh bien parce que le maire d'arrondissement, Michel Charsat, était minoritaire par rapport au conseil de Paris, qui était détenu à l'époque par Jean Tibéri. Donc il avait tout intérêt à s'appuyer sur une base de légitimité plus forte et différente de celle de la représentation dans laquelle il était minoritaire. Là où les expériences de démocratie participative ont véritablement pris, ont apporté de l'innovation, on retrouve toujours un élu ou un représentant derrière.

On ne peut pas contester, me semble-t-il, que la tradition républicaine française, faite d'un centralisme rémanent, d'une certaine adhésion à l'absolutisme de la volonté générale représentée par un leader fort, le maire au niveau local, le président de la République au niveau national, est plus spontanément tournée vers la délégation que vers la délibération. Reprenons, par exemple, le cas de la loi sur la laïcité en France. Ce qui reste frappant dans ce débat, c'est qu'à partir du moment où le président de la République a dit: « *Ce sera le mot ostensible, et pas un autre, à prendre comme point de repère* », l'affaire a été réglée. Il a tranché. Il a tranché avant le débat parlementaire, comme si ce dernier n'avait finalement plus d'intérêt. En y repensant, ce dernier aurait peut-être évité de réécrire trois fois la circulaire d'application, pour finalement ne pas résoudre le problème.

On manque de débat, me semble-t-il, et cette idée de délibération citoyenne n'est toujours pas véritablement acclimatée, articulée à une démocratie représentative dont, je répète, on ne peut pas se passer. Je ne suis pas du tout dans les utopies, dans les fantasmes de l'autogestion citoyenne, de la démocratie spontanée, de la prise de parole tous azimuts, ... j'ai dépassé ce stade, qui a pu, certes, me toucher à un moment donné, mais il y a longtemps ! Mettre en débat cette question de la démocratie locale, à tous les sens du terme, me semble important.

- ↳ D'une part, il faut contester l'idée trop spontanément et directement admise d'une association naturelle, consubstantielle, entre le local et la démocratie. Cela ne va pas de soi, cela reste à démontrer.
- ↳ D'autre part, il faut s'interroger sur la manière dont les mécanismes de démocratie délibérative, participative, citoyenne, vont pouvoir venir se greffer sur le système représentatif pour l'enrichir. C'est aujourd'hui semble-t-il un enjeu, une difficulté, pas simple à résoudre tant les tentatives de régénération de la démocratie locale se heurtent à des habitudes culturelles bien ancrées, bien françaises.

Donc je voudrais, dans deux points, d'abord mettre en évidence ce que j'appelle la « sclérose » du système représentatif local, avant d'en venir à une mise en perspective des apports potentiels de ce que j'appelle le « détour participatif ». En effet, on ne peut pas parler aujourd'hui de « démocratie participative ». **La démocratie participative c'est un terme, c'est une formule dont on peut se réclamer, mais ce n'est pas un modèle qui fonctionne.** Il y a, cependant, un certain nombre de mécanismes, ce que j'appelle des « détours participatifs », dont il faut bien étudier la portée pour essayer d'en maximiser les effets, mais il ne s'agit pas de modèle véritablement installé.

La sclérose du système représentatif local

Pourquoi parler de sclérose, qui est un terme un peu fort ? Je suppose qu'il y a des élus dans cette salle, de toute façon un Français sur cent est élu, alors je pense qu'il doit y avoir au moins un élu parmi vous ! Un mandat d'élu reste très différemment vécu si la personne qui l'exerce est « professionnalisée » en politique ou si elle ne l'est pas. Et naturellement les critiques que je formule ici s'adressent surtout aux professionnels de la politique, c'est-à-dire, selon la distinction classique de Max Weber, ceux qui vivent à la fois « de » et « pour » la politique. En revanche il y a un certain nombre de représentants qui vivent pour la politique, mais pas de la politique, c'est autre chose. N'entrons pas dans ce débat. Alors sur quoi je fonde cette idée de sclérose du système représentatif local ?

L'absence d'amélioration de la légitimité électorale

Il y a quand même un paradoxe entre, d'un côté, l'accroissement des enjeux produits par la décentralisation et d'un autre, cette constante baisse de la participation des citoyens aux élections locales. On est quand même passé d'un système dans lequel les gouvernements locaux n'existaient pratiquement pas, avec des niveaux d'administration locale gouvernés par le centre, à un système composé de véritables gouvernements locaux qui produisent leur politique. Qui plus est, c'est la nationalisation des enjeux, qui d'une certaine façon, sauve nos élections locales !

La relative hausse de participation aux régionales de 2004 s'explique par exemple par la volonté des électeurs de sanctionner le gouvernement national. La nationalisation des enjeux a produit un vote hostile au gouvernement. Regardons, à présent, les élections locales que j'appelle « insularisées », celle qui sont

décrochées des enjeux nationaux car elles se passent après des élections nationales, qui ont en quelque sorte « dégonflé » le débat. Qu'observe-t-on ? Une baisse radicale de la participation. Ainsi, plus les enjeux sont localisés, moins on participe. C'est quand même un peu inquiétant. Et cela ne valorise pas la portée démocratique de la décentralisation.

Les limites de la démocratisation de l'éligibilité

L'éligibilité est à prendre ici, non pas au sens juridique, mais au sens sociologique. Comme chacun sait, nous ne sommes pas tous égaux en terme d'éligibilité sociologique, de même qu'on n'est pas tous en situation d'être élus Miss France, « Monsieur UPPA » ou « Mister Pau » ! Bref, le potentiel social d'éligibilité est inégalement réparti entre les individus. Inévitablement. De ce point de vue, la décentralisation s'est incontestablement accompagnée d'une certaine amélioration de la représentativité sociale des élus. Naturellement, en démocratie représentative, il n'y a absolument aucune obligation pour que la morphologie sociale des élus soit l'exacte reproduction, à plus petite échelle, de la morphologie sociale du corps électoral.

Ce postulat nous ferait tomber dans la logique des quotas, logique dont on ne peut pas se sortir car il faudrait avoir tant d'élus homosexuels, tant d'élus chauves, tant d'élus chômeurs, etc... Le principe même de la démocratie représentative, c'est bien de ne pas dupliquer le corps électoral. Mais en même temps, les sociétés pluralistes actuelles ne peuvent se permettre un trop fort décalage sociologique entre la morphologie du corps électoral et la morphologie des élus, sauf à interdire aux électeurs de se sentir représentés véritablement.

Il est par conséquent plutôt sain que les élus soient socialement représentatifs de l'électorat, et, de ce point de vue là, la décentralisation à améliorer dans le temps la représentativité sociale des élus locaux. En ce sens, « les notables », c'est-

à-dire, en simplifiant, les personnes issues des professions indépendantes (agriculteurs, professions libérales, entrepreneurs, commerçants), voient leur surreprésentation, considérable dans le système traditionnel, s'éroder au profit de ceux qui étaient moins bien représentés, à savoir, grosso modo, les catégories salariés, dont la place est croissante dans les sociétés contemporaines. Si ce progrès est indiscutable, les distorsions de représentation sont très loin d'avoir disparues. J'en donne simplement deux exemples.

Aujourd'hui, à peu près un tiers des maires sont des retraités, catégorie la mieux représentée parmi les élus locaux. Ce qui est tout à fait logique dans notre société où l'allongement de la durée de vie et la disponibilité exigée de la part des élus vont croissantes. Ceci dit, les retraités constituent une catégorie extraordinairement hétéroclite, très composite, qui cache des inégalités de représentation. Ce n'est pas parce qu'ils sont nombreux, qu'ils sont une catégorie représentative de la société.

Autre exemple, le cas des femmes, pour lesquelles la Loi sur la parité a eu des effets indiscutablement bénéfiques. Elle a, en particulier, permis dans les conseils municipaux des villes de plus de 3 500 habitants, là où la loi s'applique, de passer d'une représentation d'un peu plus de 21 % à 47,5 % de femmes ! Ce progrès reste, malgré tout, très relatif pour deux raisons. Cette amélioration de la représentation ne se répercute pas dans les exécutifs, avec seulement un peu plus de 10% de femmes maires. Et puis, les femmes sont toujours l'objet d'une répartition des rôles sexuée, avec beaucoup de délégations dans le domaine social et très rarement dans les domaines économiques ou financiers. En regardant d'un peu plus près les statistiques, on remarque un handicap de disponibilité, qui tient non pas au statut électif des femmes, mais bien au partage domestique des rôles. Il y a donc beaucoup de travail à faire dans ce domaine.

Ceci dit, ce qui reste du cumul des mandats dans notre pays, point apparaît ici comme le point le plus fondamental. **Le cumul des mandats et des fonctions politiques, largement propre à la France, entretient une forme de régulation oligopolistique des arènes de la compétition électorale.** Il a mis en place un système, qui constitue les territoires en fiefs oligopolistiques, sanctuarisés. L'oligopole est, en économie, une figure relativement classique avec un petit groupe qui se réserve l'essentiel des bénéfices du marché.

Le cumul des mandats s'oppose très efficacement au renouvellement du corps des élus. Il s'y oppose en défaveur des femmes, bien entendu, et également en défaveur des jeunes. Ce n'est pas un hasard si nous avons la classe politique la plus âgée d'Europe, situation qui présente un certain nombre de conséquences, sur lesquelles nous n'avons pas assez réfléchi. Je ne suis plus un *teenager*, alors je ne plaide pas forcément en fonction du jeunisme, mais enfin il est clair qu'il y a un certain nombre de qualités, de dynamisme, de volonté de faire qui s'émousse avec l'âge.

C'est moins l'âge qui est en cause que le fait d'être trop longuement renouvelé dans la même fonction. Ce qui vous rend non seulement moins enthousiaste, mais surtout plus dépendant de votre propre histoire, de votre sentier. Quand on a tracé un sillon, on a du mal à se mettre un petit peu de côté pour regarder. Pourquoi « Chaban », qui était tout sauf un imbécile, n'a jamais réussi à comprendre qu'il fallait faire un tramway et pas un métro à Bordeaux ? Parce que c'est lui qui dans les années cinquante avait supprimé le tramway, symbole d'un archaïsme qu'il combattait. Sa structure mentale était formatée sur cette idée dont il n'a jamais pu se sortir, tramway égale archaïsme. Je crois que trop prolonger des fonctions électives vous inscrit dans une dépendance avec son histoire, avec ce que l'on a fait soi-même dix ans, quinze ans, vingt ans auparavant.

Le cumul des mandats interdit le renouvellement rapide de la classe politique. Et, bien entendu, tout ce qu'on a fait en matière législative (1985 et 2000) pour limiter le cumul de mandats est purement et simplement de la poudre aux yeux. Pour deux raisons. On a mis en place, dans les deux cas, des systèmes extraordinairement complexes. Si vous me posez des questions techniques sur la possibilité ou l'impossibilité de tel ou tel cumul, je vais me tromper, il me faudra reprendre le texte et le réviser pour vous répondre. Reste cependant une certitude : on peut toujours être député-maire ou sénateur-maire. **On a conservé l'élément fort du cumul des mandats, le cumul entre un mandat local et un mandat national.** On a institutionnalisé un conflit d'intérêts, en matière de décentralisation, entre le décideur local et le décideur national : ce sont les mêmes qui décident à deux niveaux différents.

Autre point, encore plus fondamental, on a conservé intégralement le rouage essentiel du système de cumul des mandats : la possibilité de se présenter à un éventuel mandat superflu, quitte à se mettre à jour « après-coup », c'est-à-dire après l'élection. On ne court aucun risque. En France, personne ne joue sans filets. Lorsque les hauts fonctionnaires pantoufflent, ils pantoufflent dans le cadre du détachement. En prenant soi-disant des risques lorsqu'ils passent dans le secteur privé, ils savent qu'ils sont sûrs de pouvoir rentrer tranquillement à la maison si jamais ça ne marche pas. En matière de cumul des mandats c'est la même chose : on va se présenter à une troisième élection, et si ça ne marche pas, on conserve ses mandats, et si ça marche on choisit celui dont on va se délester. C'est le confort absolu. En réalité, on a allégé le système du cumul des mandats de tout ce qui était dysfonctionnel, de tout ce qui devenait superflu. On lui a restitué sa dynamique propre.

Inadéquation du système représentatif au format de l'action publique

Je veux dire par là qu'il y a deux systèmes qui coexistent au niveau local : celui de la représentation, dont le territoire est la commune, et celui de l'action publique, dont le territoire est de plus en plus celui de l'intercommunalité. Le divorce s'accroît entre les deux. Ce qui est remarquable, voire très préoccupant d'un point de vue démocratique, c'est que **l'Acte II de la décentralisation se soit refusé à poser le problème de la légitimation du niveau intercommunal**. Les raisons sont évidentes : ça allait faire des vagues ! Ou plutôt des mécontents ! Les territoires politiques sont installés dans le cadre communal, et tout ceux qui sont bien installés dans ce territoire ne souhaitent pas le bouleverser.

N'importe lequel de nos élus, à droite ou à gauche, défendra le territoire qu'il représente. Inévitablement. Ça n'a rien de scandaleux, tant cette logique de système s'impose à lui. Quoi qu'il en soit, de plus en plus de choses se passent à un niveau intercommunal, qui n'est pas arbitré par les électeurs, sans possibilité de sanction démocratique. C'est grave pour la démocratie, c'est un vrai problème. C'est pour toutes ces raisons que je parle de sclérose du système représentatif. Peut-on alors faire confiance au détour participatif pour remédier à tout ça ?

Les mécanismes de « détours participatifs »

Je parle de détours parce que, je le répète, il n'est pas question de suggérer de passer à un système alternatif de démocratie participative, directe ou semi-directe. Les procédures participatives sont très nombreuses : référendums locaux consacrés par la révision constitutionnelle de 2003, conseils de quartiers rendus obligatoires par la loi Démocratie de proximité de 2002, conférences de citoyens, peu pratiquées en France, mais qui ont existé tout de même avec trois ou quatre exemples, un peu expérimentaux. On peut également parler ici des enquêtes d'utilité publique révisées par la « loi Bouchardeau » de 1983, avec une réelle visée démocratique en arrière-plan. On peut aussi parler des budgets participatifs, expérience plus étrangère que française, plus ou moins expérimentés ici ou là. Sans parler, enfin, du débat public institué par la Commission nationale du débat public sur les grands projets d'équipements.

Que peut-on dire du fonctionnement de ces outils de démocratie participative ? Il est extrêmement difficile d'en faire un bilan car ils sont très diversifiés et n'ont aucune homogénéité. On les met tous sous une étiquette, celle de la démocratie participative, or, il faudrait au minimum les distinguer entre deux grandes catégories :

- ↪ ceux qui reposent sur un véritable débat, comme les procédures de débat public, les conférences de citoyens, les sondages délibératifs (etc.),
- ↪ ceux qui reposent sur des procédures d'agrégation des opinions, comme le référendum, qui constitue une agrégation statistique d'opinions isolées, pour s'apparenter plus au vote qu'à la délibération.

Je ferai ici trois observations.

1. La valeur de la démocratie participative

Sans vouloir tomber dans cet enthousiasme pour la démocratie participative, je crois que ce serait une erreur de s'en moquer, d'ironiser sur ses outils, considérés par certains comme des « *simulacres* », des « *bavardages insignifiants* », sans aucune prise. Je crois que ce n'est pas vrai. Par exemple, certaines études faites, non pas sur des référendums locaux au sens strict du terme, mais sur les consultations locales introduites par la loi de 1992, dont on n'a pas abusé (sur 36 000 communes, on dénombre entre 200 et 300 expériences tout au plus), ont montré que toute consultation locale non obligatoire, qui donne lieu à un vote, engage les élus, qu'ils le veuillent ou non. Il y existe une symbolique de l'urne suffisamment forte pour que la votation populaire soit suivie d'effets, quelle que soit la force juridique du scrutin.

On constate aussi qu'il se passe des choses dans un certain nombre de conseils de quartiers, qui ne sont pas sans signification. Le débat s'organise autour de questions pleinement politiques, qui sont celles du partage et de l'accès à l'espace public, au sens d'espace physique de communication. Certes, on parle beaucoup « *de bordures de trottoirs et des crottes de chiens* », et alors ? Il vaut mieux que les trottoirs soient propres pour que l'on puisse lever le nez, regarder un peu plus loin et se poser des questions de plus vaste portée. Plus important, **cette construction d'un débat public, même à propos de questions mineures, n'est pas sans effets sur l'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie et de la délibération.**

Même si elles ne débouchent pas directement sur « *des décisions opératoires* », prenons au sérieux les procédures participatives et délibératives. Elles ne sont pas innocentes et elles ne sont pas sans conséquences à moyen terme.

2. Les carences de la démocratie participative

Malgré tout, cette démocratie participative souffre de carences véritables. Elle produit des effets qui se révèlent paradoxaux. La question à se poser est de se demander « *à qui profite cette participation ?* ». Pour l'essentiel à des gens, aptes, rôlés à la délibération démocratique et à la participation. Elle continue, ainsi, à marginaliser ceux qui sont socialement marginalisés. Qui reste absent des débats dans les conseils de quartiers ? Toujours les mêmes : les jeunes, les vieux, les étrangers. Je vais un peu vite. **Naturellement, on peut trouver quelques jeunes, quelques personnes âgées et quelques étrangers, mais globalement, ces trois catégories sont furieusement absentes de ce genre de débat.**

Pour avoir participé au débat public sur le grand contournement autoroutier de Bordeaux, on se rend bien compte que même avec des moyens considérables et un effort aussi réfléchi que possible pour mobiliser le grand public, celui qui n'est pas déjà socialisé dans des associations, on a énormément de difficulté pour attirer le citoyen de base. Malgré une diffusion de l'information auprès de 600 000 foyers, un site Internet et des débats publics organisés systématiquement aux meilleures heures, très peu de citoyens ordinaires ont participé à ce débat.

3. L'absence de légitimité des procédures

J'ai gardé pour la fin le troisième problème qui reste le plus grave. C'est l'absence de légitimité aux yeux des élus de toutes ces procédures participatives. Au fond, ils n'y apportent aucun crédit. Ou du moins ils ne les ont pas véritablement intériorisées, ils ne se les approprient pas. Pour revenir au débat public sur le contournement autoroutier de Bordeaux, on s'est vite aperçu que les élus – je parle ici des « grands » élus – n'accordaient aucun intérêt au débat lui-même. Ils n'ont participé au débat, ni directe-

ment, ni indirectement. Leur opinion était faite, le débat n'avait pas d'intérêt. Qui est venu ? Des « petits » élus, qui sans porter, évidemment, un quelconque jugement de valeur, pouvaient se valoriser par l'intermédiaire de ce débat. Deuxième manifestation de désintérêt : lorsque le gouvernement a pris une décision, avant la fin du débat, ces mêmes « grands » élus se sont étonnés de la réaction de la commission particulière, en charge de l'animation de ce débat, qui a démissionné, soucieuse de mener cette procédure jusqu'au bout, procédure pour laquelle un budget suffisamment important avait été alloué. Tout cela manifeste, ce que j'appelle, l'autisme des élus. Un autisme, que l'on ne doit pas attribuer à un vice de caractère des élus pris individuellement, qui sont très divers et que je respecte, mais un autisme dû au système dans lequel ils évoluent.

Dans notre système qui accorde à la démocratie représentative une place tellement prépondérante et qui laisse perdurer le cumul des mandats en faisant des élus pratiquement à vie, se sentant propriétaires de leur mandat, **les élus se considèrent comme les véritables et uniques porte-parole de la légitimité démocratique, sans autre modalité d'expression possible.** Je crois que cette cécité, cet autisme des élus en France est un vrai problème à l'heure où l'enjeu est d'articuler ou d'incorporer des éléments de procédures participatives, dans un système de démocratie représentative qu'il n'est pas question de discréditer parce qu'il est incontournable et irremplaçable. Je vous remercie⁽¹⁾.

Pierre Sadran

(1) C'est nous, qui vous remercions Monsieur Sadran !